

13.11.2007

LA DÉPÊCHE ALBI DU MIDI

MARDI
13 novembre 2007

La Dépêche du Midi

TARN / FAITS DIVERS

Larroque. Les chasseurs de nouveau entendus, après l'irruption d'un cerf dans une maison La chasse à courre a été exceptionnellement annulée, samedi

Il n'y a pas eu de chasse à courre, ce samedi, en forêt de Grésigne. Une semaine après le grave incident qui a vu un cerf, poursuivi par une meute, saccager le salon d'une habitation à Larroque, l'équipage de la Grésigne a annulé le rendez-vous hebdomadaire. Il s'agit d'une mesure d'apaisement après la forte émotion qu'a suscitée parmi les habitants des

villages et hameaux riverains de la Grésigne, la poursuite d'un cerf affolé dans une maison d'habitation. Un épisode de mouvement qui a semé la terreur chez le couple et ses deux enfants qui ont vu surgir le cervidé. Depuis une semaine, une pétition circule pour demander l'interdiction de la chasse dans la forêt de la Grésigne. Il faut dire que

l'incident du 3 novembre qui a été aussi spectaculaire que destructeur (les dégâts sont lourds dans la maison dévastée) n'est pas le premier. Ce qui explique la cohabitation difficile et de plus en plus tendue entre chasseurs et riverains.

« La chasse à courre est inadaptée au massif de la Grésigne qui couvre 3 500 hectares alors qu'il en faudrait 15 000 pour la pratiquer » estime cette habitante de Larroque. Les gendarmes de la communauté de brigades de Cordes-Castelnau de Montmiral-Vaour poursuivent les auditions des témoins et des protagonistes. Le maître d'équipage de la Grésigne, Henri Baysset, devrait être à nouveau entendu, aujourd'hui.

Hier, dans nos colonnes, Henri Baysset reconnaissait qu'une erreur avait été commise et que la poursuite du cerf aurait dû être interrompue.

Parmi les pièces versées au dossier par la famille, victime de l'irruption du cerf, des photos et des images vidéos qui éclairent une partie des faits et notamment révèlent la présence sur les lieux de

personnes qui n'auraient pas dû s'y trouver.

Cette fois, la troupe de chasse à courre de la Grésigne ne devrait pas s'en tirer avec un simple rap-pel à la loi.

Reste à savoir comment va se dérouler la suite de la saison dont le terme est fixé au 31 mars.

Henri Beulay